

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA VÉRIFICATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS—L'INTERPRÉTATION DE LA LOI—L'ATTITUDE DES AGRICULTEURS—LA POSITION DU MINISTRE—LE REFUS DE TENIR COMPTE DU TRAVAIL DE L'ÉPOUSE

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Monsieur le Président, je me demande quand le gouvernement va se rendre compte que le ministère du Revenu national a perdu tout contrôle de lui-même et qu'il tourmente les agriculteurs en vertu de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. J'espère que le secrétaire parlementaire va me répondre lui-même ce soir au lieu de nous lire une réponse préparée à son intention par quelque fonctionnaire.

La dernière fois que j'ai posé la question, c'est lui qui m'a répondu. J'avais fait remarquer à cette occasion que les vérificateurs du ministère du Revenu n'avaient aucune expérience dans le domaine agricole. Je voudrais vous rappeler ce que le secrétaire parlementaire m'a répondu à cette occasion. Je cite à cet effet la page 25216 du *hansard* du 5 mai 1983:

Le député met aussi en doute les compétences des vérificateurs. A ce propos, je tiens à dire que les vérificateurs du ministère ont les aptitudes voulues pour calculer les profits ou les pertes d'une entreprise.

Je mets le secrétaire parlementaire au défi, monsieur le Président, de me nommer cinq vérificateurs du ministère qui sont capables de différencier une vache d'un taureau.

J'ai demandé aujourd'hui au ministre de m'expliquer pourquoi les agriculteurs et les comptables agréés qui, selon les vérificateurs du ministère du Revenu ont respecté implicitement la législation fiscale ces dernières années, découvrent subitement que le gouvernement interprète différemment les lois aujourd'hui. Je voudrais maintenant vous lire quelques extraits de lettres que m'ont envoyées des agriculteurs. Je voudrais montrer au secrétaire parlementaire mon dossier. Voici quelques-unes des lettres que j'ai reçues. La question touche tous les agriculteurs canadiens. Les agriculteurs font l'objet de vérifications dans les dix provinces et de nombreux députés de la majorité sont intervenus auprès de moi.

Je voudrais vous citer tout d'abord un extrait d'une lettre qu'un agriculteur de 100 Mile House en Colombie-Britannique a adressée aux vérificateurs du ministère. Il leur a notamment écrit ceci:

Je vous écris pour vous dire que je suis mécontent de la dernière vérification de mes comptes.

Il y a quatre ans, l'un de vos vérificateurs en chef, en l'occurrence M. Bill Donaldson, a procédé à une vérification de mon exploitation agricole et a trouvé que tout allait bien et que je n'avais qu'à continuer dans cette voie. Quatre ans plus tard, après avoir procédé à de nombreuses améliorations (j'ai acheté de nouvelles machines, construit des bâtiments, irrigué mon exploitation, etc., et tout cela m'a coûté très cher), mes comptes ont été de nouveau vérifiés, mais cette fois, ça ne va plus.

C'est M. H. A. McTavish, comptable agréé, que j'ai chargé de remplir mes déclarations d'impôt depuis que j'exploite ma ferme pour éviter précisément ce genre de problème. C'est M. Bill Donaldson lui-même qui m'avait recommandé de m'adresser à lui, car il le considérait comme l'un des meilleurs comptables de la région.

La dernière vérification a été effectuée par deux de vos agents qui, selon moi, ne connaissent rien à l'agriculture et qui s'en moquent complètement. Ils ont déclaré des choses du genre «Le gouvernement a besoin d'argent cette année» et «Nous faisons simplement notre travail». Ils n'ont même pas pris la peine de faire le tour de l'exploitation. J'ai essayé de leur expliquer que le prix du bœuf avait baissé et qu'il avait beaucoup plu pendant la saison des fourrages ces dernières années. Tout cela en pure perte.

Je vous implore de me rendre justice.

Et on conclut: «Sincèrement vôtre». Il n'arrive pas souvent monsieur le Président, que les cultivateurs demandent quelque chose à quelqu'un.

### L'ajournement

J'ai ici une autre lettre d'une fermière de Quesnel, en Colombie-Britannique. Voici ce qu'elle dit:

Le soir du 7 avril 1983, notre comptable nous a appelés pour nous dire que nous devions \$17,285.74 à Revenu Canada. Dont \$3,551.16 en intérêt!

A des gens comme nous qui se font un point d'honneur d'acquiescer fidèlement leurs comptes, ce fut un choc, étant donné la somme en cause, surtout que nous n'étions pas au courant, et qu'on exigeait de nous un intérêt sur une facture qui remontait à quatre ans. Nous avons toujours soumis à temps nos déclarations d'impôt. Chaque année Revenu Canada les acceptait sans redire et voilà qu'on nous informe que depuis 1978, 79, 80 et 81, ils avaient fait une grosse erreur, en fait une erreur de \$13,000, une erreur à notre désavantage évidemment; en incluant l'intérêt ils nous envoient maintenant une facture de \$17,000 s'imaginant que notre bas de laine est bien garni!

• (1815)

J'ai reçu des douzaines de lettres de ce genre et j'ai dit au ministre que s'il ne faisait rien à ce sujet, il aurait bientôt sur les bras une révolte des contribuables. On a créé un organisme dans ma circonscription, la Cariboo-Chilcotin Farmers' Alliance, qui a établi des contacts avec différents organismes agricoles pour leur demander de s'unir pour combattre la démarche injuste de Revenu Canada. Je demande donc au ministre d'examiner cette question.

J'ai également informé le ministre aujourd'hui même que des femmes étaient victimes de cette disposition. Les vérificateurs ont rédigé des règlements très arbitraires qui définissent en quoi consiste une exploitation agricole. Entre autres choses, ils exigent un certain nombre d'heures de travail par année dans l'exploitation. Vous savez bien monsieur le Président, si le mari doit aller travailler à l'extérieur pour compenser les pertes subies depuis les deux dernières difficiles années, c'est sa femme qui doit prendre la relève sur la ferme et elle a fort à faire. Cependant, les vérificateurs ont décidé que le travail de la femme ne comptait pas dans le calcul du nombre d'heures en question. J'en ai la preuve dans deux lettres que j'ai ici.

La première m'a été envoyée par une dame de Lac La Hache, en Colombie-Britannique, qui dit ceci au sujet du vérificateur:

Il a aussi mis en doute ma capacité de m'occuper des bêtes (parce que je suis une femme, je suppose) pendant que mon mari travaille, une observation qui, le moins que je puisse dire, m'a mise en colère!

Permettez-moi de lire un autre passage de la lettre de la dame de Quesnel que j'ai citée il y a un instant:

Pour une raison quelconque, sans doute la raison habituelle, le travail que je fais à la ferme n'entre pas en ligne de compte. Quand nous avons acheté cette exploitation, j'ai signé une déclaration sous serment affirmant que je n'agissais pas sous contrainte et que les paiements me seraient imputables, si quelque chose arrivait à mon mari. Je travaille du matin au soir, chaque jour de la semaine, pour rentabiliser notre entreprise! Nous savons qu'on parle d'exploitation agricole lorsque le mari reste à la maison et que la femme travaille à l'extérieur, et pourquoi pas l'inverse?

Ce problème ne va pas disparaître du jour au lendemain et j'exhorte le secrétaire parlementaire à me donner une réponse sensée.

**M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Le député, dans sa question d'aujourd'hui, a parlé de l'application «injuste» de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu pour répondre à une question qu'il a fait inscrire au *Feuilleton* au sujet du nombre de vérifications portant sur des exploitations agricoles, des changements de procédure, des recettes fiscales qu'accapare le gouvernement et d'un certain nombre de cas précis qu'il a soumis au ministre. Je réponds tout d'abord à la dernière partie de sa question.